

CAISSE DESJARDINS DE RIMOUSKI

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2025

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres de la Caisse Desjardins de Rimouski tenue le 15 avril 2025, à 18 h 30, à la salle DESJARDINS-TELUS, sous la présidence de M. Stéphane Plante.

1. OUVERTURE OFFICIELLE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 MOT DE BIENVENUE

Le président du conseil d'administration, M. Stéphane Plante, qui agit à titre de président d'assemblée, souhaite la bienvenue aux membres présents à cette assemblée générale. Il en profite également pour saluer ses collègues administrateurs.

Celui-ci présente les gens qui l'accompagnent à l'animation :

- M. Gaétan Ross, vice-président, qui agira comme président d'élection;
- M^{me} Valérie St-Denis, secrétaire du conseil d'administration, qui sera assistée dans ses fonctions par M^{me} Pierrette Brillant, adjointe à la direction générale;
- M^{me} Maëva Louis, administratrice et membre du comité de Mise en candidature;
- M. Samuel Turgeon, administrateur et président du comité Coopération;
- M^{me} Véronique Pelletier, directrice générale;
- M^{me} Sylvie Renaud, conseillère Communication et vie associative.

1.2 MESSAGE DU PRÉSIDENT DU MOUVEMENT DESJARDINS

Les membres sont invités à écouter le message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, M. Guy Cormier.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 RÈGLES POUR PARTICIPER À L'AGA

Les règles de fonctionnement sont présentées par M^{me} Renaud.

2.2 NOMINATION DES PERSONNES SCRUTATRICES

Le président indique que deux (2) personnes scrutatrices doivent être nommées afin d'assurer le respect du processus de votation. Il suggère de nommer M^{mes} Pierrette Brillant et Valérie St-Denis puisqu'elles ont déjà été familiarisées avec notre processus de votation avant cette assemblée.

Le président demande si quelqu'un propose l'adoption de cette proposition, si quelqu'un appuie cette proposition et s'il y a des questions ou des commentaires.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu de nommer M^{mes} Pierrette Brillant et Valérie St-Denis comme personnes scrutatrices.

2.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Au bénéfice de tous les membres, le président demande à la secrétaire du conseil d'administration, M^{me} Valérie St-Denis, de présenter l'ordre du jour.

La secrétaire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 1.2 Message du président du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1 Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2 Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 22 avril 2024
3. Retour sur l'année 2024
 - 3.1 Rapport du conseil d'administration
 - 3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3 Rapport financier
 - 3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
 - 5.1 Adoption d'une résolution spéciale
 - 5.1.1 Adoption des modifications au règlement intérieur de la Caisse et modification du règlement intérieur de rotation
 - 5.2 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
 - 5.3 Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.3.1 Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.3.2 Rapport du comité de Mise en candidature
 - 5.3.3 Élection par acclamation
 - 5.4 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Tirage de bourses
7. Fin de la rencontre et remerciements
8. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Le président demande si quelqu'un propose l'adoption de l'ordre du jour, si quelqu'un appuie la proposition et s'il y a des questions ou des commentaires.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 22 AVRIL 2024

Comme les membres ont eu l'opportunité de prendre connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée générale qui a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse, le président demande si quelqu'un propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2024, si quelqu'un appuie la proposition et s'il y a des questions ou des commentaires.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2024.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

3.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président profite de l'occasion pour présenter l'ensemble des administrateurs.

Il mentionne que l'un des faits saillants de l'année 2024 concerne assurément la transformation majeure des espaces, réalisée afin de regrouper sous un même toit les équipes de la Caisse, du Centre Desjardins Entreprises, du Service Signature Desjardins, de Valeurs mobilières Desjardins et de Gestion privée Desjardins. Ce regroupement dans un même édifice permet d'offrir une prestation de services encore meilleure à nos membres et clients.

Il ajoute que la Caisse a mis de l'avant plusieurs initiatives qui rendent son offre de services toujours plus humaine, moderne, simple et performante, notamment la transformation numérique.

Il remercie de façon toute spéciale M. Renaud Audet, qui a pris sa retraite en octobre dernier. Il en profite pour souhaiter la bienvenue à notre nouvelle directrice générale, M^{me} Véronique Pelletier, entrée en poste en novembre dernier. Par son leadership mobilisateur et humain, celle-ci assurera la croissance de notre caisse en renforçant encore davantage notre position de leader en développement socioéconomique régional.

Il remercie également les employés et les gestionnaires pour leur engagement, ainsi que les membres du conseil d'administration pour leur excellent travail. Il tient aussi à remercier M. Jérôme Savard, qui termine son mandat.

En conclusion, il remercie nos 38 295 membres pour leur fidélité.

3.2 RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE ET LES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

Le président présente le bilan de la surveillance relative aux trois règles déontologiques pour la dernière année :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques applicables.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens ou de services à des personnes visées par le Code.

3.3 RAPPORT FINANCIER

M^{me} Renaud invite les membres à regarder une capsule vidéo présentant les résultats financiers de notre caisse pour la dernière année. Elle rappelle que le rapport financier est disponible sur le site Internet de la Caisse.

La directrice générale mentionne que notre caisse a connu d'excellents résultats encore cette année.

Elle partage en rafale quelques faits saillants de 2024, en s'appuyant sur quatre sentiments ou réactions qui résument bien notre dernière année :

- Le sourire : Notre rentabilité globale et la croissance de notre volume d'affaires nous rendent vraiment fiers. Elles se font au bénéfice de nos membres et clients et se traduisent notamment par le versement de ristournes individuelles et collectives qui génèrent des retombées positives pour les personnes et pour la communauté.
- La joie : Un élément qui nous réjouit particulièrement est la croissance des transactions en ligne. Par exemple, une carte de crédit sur deux est maintenant acquise sur le Web. Sur l'application AccèsD, les astuces d'Alvie se montrent de plus en plus prédictives et proposent des conseils favorisant une gestion financière plus autonome. Vous êtes de plus en plus nombreux à les consulter.
- Le frisson (celui qu'on veut éviter!) : En 2024, Desjardins a investi des sommes importantes pour renforcer ses systèmes de protection des renseignements et faire évoluer ses processus. La sécurité et le développement technologique demeurent des enjeux prioritaires. Nous avons le devoir de progresser continuellement afin de vous offrir des solutions modernes, performantes et sécuritaires.
- L'optimisme : La grande mobilisation en gestion de patrimoine, rendue possible grâce au regroupement des forces vives de Desjardins du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine dans l'immeuble de la rue Julien-Réhel, est de bon augure pour l'avenir. Partout dans la région, le Grand Desjardins travaille ensemble au bénéfice de nos membres et clients, ce qui est très inspirant.

En terminant, elle souligne être particulièrement fière de l'engagement humain manifesté par les membres du conseil d'administration et par les employés de notre caisse. Toutes et tous incarnent les valeurs de collaboration, de confiance, d'ouverture et de respect, qui sont au cœur de notre ADN. Ensemble, ils œuvrent vers un objectif commun : aider nos membres et clients à réaliser leurs ambitions.

Commentaire d'une membre : Elle remercie la Caisse pour l'aide individuelle offerte aux membres. Elle demande également de porter une attention particulière aux prêts de construction et de rénovation, afin de permettre aux gens de demeurer le plus longtemps possible dans leur maison.

3.4 PRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

M. Samuel Turgeon, président du comité Coopération, mentionne que le Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) est un levier financier majeur pour notre communauté, puisqu'il permet de soutenir des projets à but non lucratif structurants pour la collectivité et ayant un impact durable.

L'analyse et la sélection des projets sont effectuées par notre comité Coopération, composé de quatre administrateurs issus du conseil d'administration de la Caisse. Les projets de très grande envergure doivent aussi être adoptés par le conseil d'administration.

Il précise que le Comité s'est réuni à huit reprises au cours de l'année afin d'évaluer les projets selon les priorités d'investissement de la Caisse, lesquelles sont établies pour une période de trois ans par les membres de la Caisse et les membres du comité Coopération. À la fin de l'année 2024, une nouvelle consultation des membres a été menée pour déterminer les priorités d'investissement pour la période 2025-2027. Celles-ci seront dévoilées dans quelques semaines.

Il nomme une vingtaine d'organismes de notre milieu qui ont reçu l'aide de notre caisse en 2024 et invite leurs représentants à se lever.

Concernant le FADM, le président précise que nous disposions d'un solde de 4 723 000 \$ au 31 décembre 2023. L'an dernier, les membres ont voté pour réalimenter le Fonds de 1 100 000 \$ (ristourne collective). En 2024, nous avons contribué à différents projets pour un total de 916 119 \$. Après les ajustements liés à la récupération d'impôts, le solde du Fonds s'élevait à 5 146 000 \$ au 31 décembre 2024.

Le président ajoute qu'en ce qui concerne les sommes disponibles au 31 décembre 2024, puisque le FADM provient des excédents de la Caisse, les montants non utilisés des années antérieures sont cumulés dans ce que nous appelons une réserve. Il est nécessaire de conserver un certain montant dans cette réserve, puisqu'elle nous permet de prendre des engagements structurants, répartis sur plusieurs années, tout en nous assurant de répondre adéquatement aux besoins de notre milieu. De plus, comme l'alimentation du FADM dépend des excédents réalisés annuellement, la réserve nous assure d'être en mesure de répondre aux besoins collectifs, même dans un contexte où les excédents seraient moins élevés. Sans cette réserve, notre caisse ne pourrait jouer un rôle aussi important et pertinent dans le soutien à la communauté.

En 2024, un montant de 916 000 \$ a été investi dans la communauté grâce au FADM, ce qui représente une hausse de 76 % par rapport à l'année précédente. La Caisse a également investi 141 736 \$ en dons et commandites. Au total, 1 057 855 \$ ont été versés dans le milieu pour soutenir des projets d'ici.

À la suite de la présentation du président, M. Turgeon présente quelques-unes des organisations avec lesquelles nous avons collaboré dans le cadre de partenariats commanditaires en 2024. Il met également en lumière l'organisme Centraide Bas-Saint-Laurent, auprès duquel les membres de notre personnel, ceux de notre conseil d'administration, ainsi que ceux des autres caisses de la région, sont fièrement engagés tout au long de l'année.

M. Turgeon ajoute que notre caisse est aussi présente dans la communauté grâce à ses programmes d'éducation financière et de finance solidaire, notamment :

- Caisse scolaire;
- Programme « Mes finances, mes choix »;
- Programme « Maître de sa vie et de ses biens » pour prévenir l'exploitation financière chez les aînés;
- Fonds d'entraide Desjardins;
- Programme « Microcrédit Desjardins aux entreprises »;
- Programme « Créavenir ».

Il termine en présentant brièvement deux leviers financiers associés à l'éducation financière :

- La Fondation Desjardins, qui appuie les jeunes grâce à des bourses offertes à tous les niveaux d'études postsecondaires, peu importe le domaine. En 2024, 11 jeunes membres de notre caisse ont obtenu des bourses totalisant 22 000 \$.
- La Fondation Desjardins, qui appuie les écoles dans la réalisation d'initiatives destinées aux élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire. En 2024, deux écoles de notre région ont été sélectionnées : l'école de l'Aquarelle et l'école du Grand-Pavois (pavillon Saint-Yves).

La directrice générale saisit l'occasion pour présenter quelques priorités pour l'année 2025 :

- Poursuivre l'amélioration de l'expérience offerte à nos membres;
- Maintenir notre virage numérique;
- Mettre de l'avant nos employés, qui sont au cœur de la prise en charge des besoins de nos membres. Une institution financière comme la nôtre repose en grande partie sur l'expertise et l'engagement des personnes qui y travaillent, et qui sont dédiées à vous accompagner dans la réalisation de vos objectifs.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Question : Succession d'un proche entièrement sous Desjardins. Est-il possible que les différentes entités (Caisse, Visa, Assurances, VMD, etc.) communiquent entre elles afin d'éviter au successeur d'avoir à effectuer lui-même toutes les démarches? Il semble y avoir un manque de communication.

Réponse : La directrice générale répond que cette situation est connue et que nous avons la même préoccupation. Le Mouvement Desjardins travaille actuellement sur ce dossier, et un projet pilote « Le parcours Succession » est en cours.

- Question : Est-il possible de faire des pressions auprès de Desjardins afin que le service aux OBNL offert par le CDE revienne en région plutôt qu'à Montréal? La personne souligne toutefois que le service téléphonique s'est grandement amélioré.

Réponse : La directrice générale se dit très heureuse d'apprendre que les délais de réponse se sont améliorés. Elle remercie le membre pour son commentaire tout en précisant que, dans ce dossier, elle peut surtout exercer un rôle de représentation. Elle ajoute toutefois que nous travaillons très activement à favoriser l'agilité.

- Commentaire : Un membre souligne que la population immigrante représente une grande richesse pour notre communauté. Il félicite la Caisse Desjardins de Rimouski pour l'accueil réservé à ces membres et pour l'inclusion de la diversité ethnoculturelle au sein de la Caisse.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 ADOPTION D'UNE RÉOLUTION SPÉCIALE

Le président mentionne qu'il est tenu de faire la lecture intégrale de cette résolution.

5.1.1 ADOPTION DES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CAISSE ET MODIFICATION AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE ROTATION

ATTENDU QUE la volonté du conseil d'administration de la Caisse est de recommander aux membres de diminuer le nombre d'administrateurs de la Caisse de douze (12) à neuf (9);

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Caisse souhaite que cette diminution du nombre de postes d'administrateurs se fasse de façon progressive, débutant dès l'assemblée générale annuelle de 2025 et se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2027;

ATTENDU QUE les abolitions envisagées doivent respecter la règle selon laquelle la rotation des administrateurs doit faire en sorte qu'un tiers, à une unité près, des administrateurs soit remplacé chaque année;

ATTENDU QUE le nombre de membres du comité exécutif ne peut excéder la moitié du nombre d'administrateurs;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter les modifications suivantes au *Règlement intérieur de la caisse* (RIC) :

- Que l'article 8.1 soit modifié comme suit, de manière à diminuer progressivement le nombre d'administrateurs au conseil d'administration dès l'assemblée générale annuelle 2025 :

« 8.1 Le conseil d'administration se compose de 11 administrateurs.

À partir de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2026, le conseil d'administration se composera de 10 administrateurs.

À partir de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2027, le conseil d'administration se composera de 9 administrateurs.

Le nombre d'administrateurs devant être conforme à ce qui est prévu au *Règlement intérieur du Groupe coopératif*. »

- Que l'article 10.2 soit modifié de façon à diminuer le nombre de membres du comité exécutif de cinq (5) à trois (3).

De remplacer le *Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse* par le projet suivant :

Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse :

Le présent règlement abroge et remplace toute autre règle ou règlement antérieur relatif à la rotation des administrateurs.

Le conseil d'administration est composé de onze (11) administrateurs. Le nombre d'administrateurs sera progressivement réduit jusqu'à neuf (9) administrateurs, soit dix (10) administrateurs à partir de la date de l'assemblée générale annuelle (ci-après l'« AGA ») de 2026 et neuf (9) administrateurs à partir de la date de l'AGA 2027.

La durée du mandat des membres du conseil d'administration est de trois (3) ans.

Afin de permettre la rotation faisant en sorte qu'un tiers, à une unité près, des administrateurs au conseil d'administration soit remplacé chaque année, la rotation des administrateurs de la Caisse se fera selon les cycles suivants :

Cycle de l'AGA 2025 à l'AGA 2027 :

	AGA 2025	AGA 2026	AGA 2027
Nombre d'administrateurs sortants	4	4	4

Cycle de l'AGA 2028 à l'AGA 2030 :

	AGA 2028	AGA 2029	AGA 2030
Nombre d'administrateurs sortants	3	3	3

Un autre cycle identique lui succède à tous les trois (3) ans, et ainsi de suite, de cycle en cycle.

La présente résolution spéciale entre en vigueur dès son adoption, avant la période des élections prévue lors de l'assemblée générale annuelle du 15 avril 2025.

Le président demande s'il y a des questions ou des commentaires sur cette proposition.

Question : Pourquoi cette diminution? Est-ce une réflexion de longue date ou récente (cette année)?

Réponse : Le président indique qu'il s'agit d'une réflexion récente, motivée par la volonté d'assurer une saine gestion. Les équipes en caisse ont déjà été mises à contribution dans le contexte d'efficience; c'est maintenant au tour des administrateurs de faire leur part.

Le président demande le vote et déclare que la proposition est adoptée par les 2/3 et plus des voix exprimées.

La présente résolution spéciale a été adoptée par l'assemblée générale de Caisse Desjardins de Rimouski le 15 avril 2025.

5.2 PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNES)

Les membres sont invités à écouter une vidéo sur le fonctionnement de la ristourne.

Le président souligne que le scénario recommandé par le conseil d'administration est celui que nous jugeons le plus avantageux pour l'ensemble de nos membres. Il précise également qu'il est entièrement conforme aux encadrements applicables.

La directrice générale présente la proposition sur la répartition des excédents annuels de 3 159 373 \$ pour l'année 2024, soit :

- Ristournes aux membres : 2 059 373 \$;
- Fonds d'aide au développement du milieu : 1 100 000 \$.

Elle apporte quelques précisions. Nos excédents de l'année atteignent 15,616 M\$.

Nous devons d'abord affecter 1,878 M\$, correspondant aux virements réglementaires et autres ajustements. Ce sont les virements requis par la loi dans les réserves de plus-value, ainsi que les sommes utilisées pour les projets du FADM, après récupération d'impôts.

Le solde des excédents à répartir représente donc 13,738 M\$. De cette somme, il est proposé d'affecter 2,061 M\$ à la ristourne individuelle et 1,1 M\$ à la ristourne collective. Impliquant ainsi une récupération de 53 k\$ en impôts.

Cette année, nous n'affecterons pas de somme à la réserve pour ristourne éventuelle puisque le solde de cette réserve respecte déjà les obligations réglementaires.

Finalement, le solde restant de 11,114 M\$ de nos excédents est déposé dans la réserve générale de la Caisse, ce qui complète la répartition de nos excédents de l'exercice financier.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS			EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres			15 616
Virements réglementaires et autres ajustements			(1 878)
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	(3 288)		
• Autres éléments du résultat	736		
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	677		
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	(3)		
Solde des excédents à répartir			13 738
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM			(2 624)
• Ristourne	(2 061)		
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	537		
• Affectation au FADM	(1 100)		
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)			0
Affectation à la réserve générale			(11 114)
Solde des excédents à répartir			0

FADM
Fonds d'aide au développement du milieu

RRE
Réserve pour ristournes éventuelles

¹ L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.

Elle présente également la recommandation du conseil d'administration concernant le taux de ristournes :

PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS			
RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			191
Épargne et placements	0,31 \$	0,30 \$	212
Fonds			62
Prêts et marges de crédit			337
RISTOURNE ASSURANCES²	23 \$ / 1 000 \$ de prime		387
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT²	0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets		226
RISTOURNE PRODUITS²	Montant de 50 \$³		515
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE²	Montant de 23 \$ / 1 000 \$ honoraires et commissions		129
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			2 059

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Le président demande si quelqu'un propose la recommandation sur le partage des excédents annuels, si quelqu'un appuie la proposition et s'il y a des questions ou des commentaires.

Interventions des membres	Interventions de la présidence
➤ Comment est établi le montant recommandé au FADM?	Ce montant est établi annuellement. Le conseil d'administration souhaite ainsi se donner une marge de manœuvre pour pouvoir investir au besoin. Le CA est à l'aise avec la recommandation présentée. Nous sommes

	conscients que la réserve collective pourrait être plus élevée, mais nous cherchons à maintenir un équilibre entre les deux types de ristournes.
➤ Je refais le même commentaire que l'an dernier. Pourquoi ne pas présenter plus d'un scénario à l'AGA? Pourquoi encore 2/3 – 1/3? Est-ce qu'on peut faire bouger ça?	Les administrateurs ont soigneusement soupesé la question. Le CA est composé d'administrateurs élus; il leur revient donc d'effectuer l'analyse requise afin de formuler la meilleure recommandation à l'AGA. En ce qui concerne la réserve collective, plusieurs éléments doivent être pris en compte, notamment la réception de projets. Il n'est pas possible de constituer une réserve de 10 M\$ sans que les demandes justifiant un tel niveau y soient associées. Pour cette année, nous avons choisi de recommander le statu quo, tout en conservant l'agilité nécessaire pour réagir au besoin. S'agissant de la ristourne individuelle, il est également important de veiller à ce que les membres ayant des hypothèques ou des prêts puissent en bénéficier.
➤ Le Mouvement s'interroge sur la pratique des ristournes. Nous allons à la limite de ce qui nous est demandé. Nous sommes au maximum. Ainsi, la limite devrait être revue par le Mouvement. Félicitations pour les résultats exceptionnels! Félicitations madame Pelletier!	Merci pour ces commentaires.
➤ Si la proposition est refusée, vous devrez nous revenir avec d'autres scénarios. Donc, pourquoi ne pas nous en présenter 2-3 tout de suite?	Le CA analyse différents scénarios et recommande, en AGA, celui qu'il juge le plus avantageux pour l'ensemble des membres.
➤ Je me questionne sur la transparence, le dialogue. Vous n'avez pas d'autres solutions, stratégies à nous présenter? Pourquoi une seule recommandation?	À titre d'exemple, si vous aviez à voter sur trois propositions et que la première obtenait 34 %, la deuxième 33 % et la troisième 33 %, ce serait la première proposition qui l'emporterait, même si elle n'obtient pas la majorité absolue. Le président rappelle également qu'il est nécessaire de recevoir davantage de demandes pour justifier l'augmentation des sommes versées au FADM.
➤ Il y a plein d'institutions à Rimouski, et j'ai choisi Desjardins. Afin de donner davantage dans la communauté, le CA devrait se questionner, trouver d'autres moyens, revoir ses critères.	Le CA agit dans l'intérêt des membres et de la communauté, et oriente son travail en conséquence. Le FADM est encadré par une norme précise, ce qui limite la flexibilité. Une plus grande marge de manœuvre demeure toutefois possible du côté des commandites.
➤ Concernant l'utilisation du FADM qui n'est pas utilisé à son plein potentiel, de quelle façon on peut l'aider, modifier la norme? Aucune demande ne devrait être refusée. Il faut revenir nous voir, le demander, revoir les critères, ouvrir les valves, regarder certains critères à l'interne.	Le FADM est régi par une norme du Mouvement Desjardins dont les critères ne peuvent pas être modifiés par la Caisse. Toutefois, il est possible de formuler des recommandations. Ainsi, la gestion de ces critères relève du Mouvement, et non de la Caisse.

➤ Quel pourcentage de demandes est refusé?	Le président invite M^{me} Renaud à répondre, puisqu'elle est responsable de l'analyse des demandes au sein de la Caisse. Celle-ci explique qu'il est difficile de répondre précisément à la question, car nous ne connaissons pas réellement le pourcentage de demandes refusées. Elle précise toutefois que lorsque la demande ne satisfait pas aux critères, d'autres avenues sont explorées. Elle ajoute qu'elle fait tout ce qui est possible afin que chaque demande puisse être acceptée : <i>« Notre volonté est immense. »</i> Le président souligne ensuite que la Caisse demeure proactive et souhaite soutenir les initiatives. Le principal frein observé est davantage la rareté de projets véritablement structurants.
➤ Le tissu social s'effrite, et les organismes sont épuisés. Pas le temps et pas l'énergie nécessaire pour remplir des demandes de financement. Pas assez de demandes! Il faut trouver une façon d'augmenter le FADM d'année en année, sinon on s'appauvrit. C'est un appel à l'aide du milieu communautaire!	Nous avons bien entendu ce cri du cœur.
➤ Étranglement en lien avec les critères. Le CA doit revoir cette situation pour la prochaine AGA. Allez vers les organismes au lieu qu'ils viennent vers vous. Faire des représentations auprès du Mouvement Desjardins afin d'adoucir les critères du FADM. Merci pour votre travail!	Le message a bien été entendu.
➤ Précisions aux personnes qui œuvrent dans des organismes communautaires. Attention aux organismes malveillants. Il se peut que les critères aient été rehaussés à cause d'eux. Il faut se serrer les coudes et fournir des efforts.	
➤ Pourquoi ne pouvons-nous pas changer les règles? Transparence du Mouvement Desjardins.	Il ne s'agit pas d'un manque de transparence. Le président rappelle que le FADM est encadré par une norme dont les critères sont établis par le Mouvement Desjardins. Il souligne qu'aucune autre organisation ne fait autant que nous pour redonner à sa communauté. Bien que des améliorations soient toujours possibles, nous sommes présents et engagés. Nous ne sommes peut-être pas parfaits, mais nous répondons fortement aux besoins et aux demandes qui nous sont adressés.

Sur proposition dûment faite et approuvée, il est résolu d'adopter la recommandation de partage des excédents telle que présentée.

Le président rappelle que cette proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration, concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir.

5.3 ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.3.1 NOMINATION DES OFFICIERS POUR LA PÉRIODE D'ÉLECTION

Étant donné que le président, M. Stéphane Plante, est lui-même une personne candidate, le vice-président, M. Gaétan Ross, assumera la fonction de président d'élection, conformément au Règlement intérieur de la Caisse. La secrétaire du conseil d'administration, M^{me} Valérie St-Denis, agira quant à elle à titre de secrétaire d'élection.

5.3.2 RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

M^{me} Maëva Louis, membre du comité de Mise en candidature, présente ce rapport, et ce, en l'absence de la présidente du Comité, M^{me} Julie Barbeau.

Au nom de ses collègues du comité, M^{me} Louis présente le rapport en vue de l'élection des membres du conseil d'administration.

Elle mentionne que, conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers* et le *Règlement intérieur de la Caisse*, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 23 janvier 2025.

Donc, pour l'assemblée générale de cette année, quatre postes sont à combler et la Caisse a reçu trois candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la *Loi*, le *Règlement intérieur de la Caisse* et le *Code de déontologie* de Desjardins.

Comme indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, le conseil d'administration est à la recherche de membres répondant aux critères suivants, afin d'enrichir son profil collectif :

- Des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants : gestion d'entreprise, gestion financière, droit/déontologie;
- 1 femme et 3 hommes pour maintenir la zone paritaire;
- Des membres appartenant aux groupes d'âge suivants : 1 de 18-34 ans, 1 de 50-64 ans et 1 de 65 ans et plus.

Les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année sont :

- M. Pierre Ducharme;
- M^{me} Carole Nadeau;
- M. Stéphane Plante.

5.3.3 ÉLECTION PAR ACCLAMATION

Comme la modification au Règlement intérieur de la Caisse a été acceptée, le président d'élection mentionne que nous avons trois postes à pourvoir au conseil d'administration et que nous avons reçu un nombre de candidatures égal au nombre total de postes à combler. Ainsi, il déclare élues par acclamation, en tant que membres du conseil d'administration, les personnes suivantes :

- M. Pierre Ducharme;
- M^{me} Carole Nadeau;
- M. Stéphane Plante.

Des félicitations leur sont adressées.

5.4 PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE EN DIFFÉRÉ ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS

Le président mentionne aux membres qu'ils seront appelés à voter sur la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes).

Ainsi, le document présentant la proposition sur le partage des excédents annuels a été déposé sur le site Internet de la Caisse.

Il mentionne également qu'il sera possible de voter par AccèsD Internet ou AccèsD mobile. La votation sera également accessible par le biais du site Internet de notre caisse et par une borne de votation qui sera disponible tout de suite à la fin de la présente assemblée et pendant les 4 prochains jours.

Il précise que la période de votation sera ouverte dès la clôture de la présente assemblée et demeurera accessible pendant quatre jours, soit jusqu'au 19 avril 2025 à 23 h 59.

Le président précise que les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement.

Dans les 24 à 48 heures après la période de votation, le résultat des votes sera publié sur le site Internet de la Caisse et disponible auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle de ce soir, à moins d'un vote négatif sur la proposition. Si tel était le cas, l'assemblée devrait se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation. Le versement de la ristourne serait donc retardé.

6. TIRAGE DE BOURSES

M^{me} Renaud indique qu'il est maintenant temps de procéder au tirage des 28 bourses d'études, d'une valeur totale de 20 000 \$, réparties comme suit :

- 15 bourses de 300 \$ chacune pour les programmes de niveau secondaire;
- 8 bourses de 1 000 \$ chacune pour les programmes de formation professionnelle et les programmes de niveau collégial confondus;
- 5 bourses de 1 500 \$ chacune pour les programmes de niveau universitaire.

Par la suite, le tirage de deux bourses d'aide au développement du milieu, d'une valeur totale de 1 500 \$, aura lieu, soit :

- 1 bourse de 1 000 \$;
- 1 bourse de 500 \$.

Un tirage de dix prix de présence sera également effectué. Il s'agit de paniers d'une valeur de 100 \$ chacun, composés de produits locaux et préparés par les Saveurs du Bas-Saint-Laurent. Le tirage a été réalisé devant témoins, et les numéros gagnants seront affichés à l'écran à la fin de la présente assemblée.

7. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Le président remercie les membres présents pour leur participation à cette assemblée générale annuelle, ainsi que pour leur implication et la confiance qu'ils accordent à la Caisse.

Il exprime également sa gratitude envers toutes les personnes qui l'ont accompagné ce soir et ont contribué au bon déroulement de l'assemblée.

Enfin, il remercie l'ensemble des administrateurs pour leur engagement, ainsi que les employés de la Caisse, qui travaillent chaque jour à toujours mieux servir les membres.

4 jours plus tard – après la fermeture de la période de votation :

SUIVI DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus :

- Proposition sur la répartition des excédents annuels :

92,16 % des membres ont voté en faveur de la recommandation. La proposition est adoptée.

Les résultats des votes en différé ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 22 avril 2025, à 11 h 58.

Stéphane Plante, président

Valérie St-Denis, secrétaire